

FAIT à Paris, le dix-huit novembre 2005, en deux exemplaires authentiques portant la signature du Président de la 33e session de la Conférence générale de l'UNESCO et du Directeur général de l'UNESCO. Ces deux exemplaires seront déposés dans les archives de l'UNESCO.

Le texte qui précède est le texte authentique de la Convention dûment adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 33e session, qui s'est tenue à Paris et qui a été déclarée close le vingt et un octobre 2005.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, le dix-huit novembre 2005.